



Renseignements sur mur mitoyen

Par **MAZAURY**, le **02/03/2010** à **15:06**

Bonjour, pourriez-vous me dire svp, si dans un lotissement neuf (groupé d'habitations), 2 maisons séparées, donc 2 propriétaires différents, ces deux maisons étant accolées, il n'y a qu'un seul mur mitoyen les séparant, et non deux murs accolés et séparés par du polystyrène; ceci est-ce légal ? étant donné que ceux sont 2 lot différents et donc 2 propriétaires différents; il me semble que l'on doit être propriétaire de ses murs à 100 pour cent. Auriez-vous l'amabilité de me renseigner svp, car nous n'avons qu'un descriptif sommaire ou cela n'est pas mentionné, et le notaire n'a pas mieux. Nous venons de faire construire et nous sommes entrés en possession de la maison en Aout 2009.rnEn vous remerciant. Sincères salutations.
Pierre M.

Par **aie mac**, le **02/03/2010** à **23:32**

bonjourrnle mur séparatif est dans ce cas mitoyen; cela n'a rien d'illégal, mais il faut, de mémoire, dans ce cas qu'il respecte des normes d'isolation acoustiques (que je n'ai malheureusement plus en tête, ne les pratiquant plus depuis belle lurette).